



■ Décision SGA-DEC-2026-255

Signature du marché public relatif à l'exécution d'une mission de coordination, sécurité et protection de la santé (CSPS) pour l'opération de requalification des espaces publics situés en périmètre NPNRU

Direction des finances et commande publique Service Marchés publics

Le Maire de Creil,

■ Visas :

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 ;
- Vu la délibération n°5 du conseil municipal en date du 28 mars 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le budget communal ;
- Vu l'avis d'appel public à concurrence relatif à l'exécution d'une mission de coordination, sécurité et protection de la santé (CSPS) pour l'opération de requalification des espaces publics situés en périmètre NPNRU ;
- Vu la date limite de remise des offres fixée au 3 mars 2026 à 12 heures ;
- Vu les critères de jugement des offres ;
- Vu le rapport d'analyse des offres en date du 19 mars 2026 ;
- Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 22 mai 2026 ;

■ Considérant :

Qu'après analyse, l'offre de la société COORDICA CONSEIL a été considérée comme économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de consultation ;

■ Décide :

Article 1 : De signer le marché public relatif à l'exécution d'une mission de coordination, sécurité et protection de la santé (CSPS) pour l'opération de requalification des espaces publics situés en périmètre NPNRU à l'entreprise COORDICA CONSEIL (domiciliée 1, rue de Champfleuri - 77360 VAIRES-SUR-MARNE / SIRET : 53536477200025).

Article 2 : Le marché public est conclu pour les montants suivants :

- Partie forfaitaire : 49 800 € H.T décomposé comme mentionné en annexe
- Partie à bon de commande :
 - Minimum : sans
 - Maximum : 50 000 € H.T

Article 3 : Le marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achèvera au terme de l'ensemble des missions confiées au Titulaire, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'opération de travaux (fin de la période de garantie de parfait achèvement).

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de CSPS (hors garantie de parfait achèvement) est estimée à 60 mois.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le

ID : 060-216001743-20260612-DCRG2026_255-AU

S'LO

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera faite au représentant de l'Etat de l'arrondissement de Senlis et au Trésorier Municipal.



A Creil, le 12 JUIN 2026

Omar YAQOOB

Maire de Creil,
Président de l'ACSO

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : 12 JUIN 2026
Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville :

12 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le



ID : 060-216001743-20260612-DCRG2026_255-AU

	Montant estimatif des travaux (en € H.T)	HONORAIRES TOTAUX		
		Honoraires H.T.	Montant T.V.A.	Total T.T.C.
Préparation de chantier				
Période de conception / Préparation (établissement des documents initiaux)		3 200,00 €	640,00 €	3 840,00 €
Exécution des travaux				
Tranche ferme - Secteur Moulin	11 269 613,24 €	17 560,00 €	3 512,00 €	21 072,00 €
TO 1.1 : Accès à la crèche	146 421,34 €	640,00 €	128,00 €	768,00 €
TO 1.2 : Parking Delacroix	1 259 203,77 €	800,00 €	160,00 €	960,00 €
TO 1.3 : Résidence Watteau	81 079,73 €	480,00 €	96,00 €	576,00 €
TO 1.4 : Extension parking Degas	580 807,43 €	880,00 €	176,00 €	1 056,00 €
Tranche ferme - Secteur Cavées	4 463 889,69 €	9 280,00 €	1 856,00 €	11 136,00 €
TO 2.1 : Rue / Ecole Descartes	336 392,77 €	640,00 €	128,00 €	768,00 €
TO 2.2 : Rue Vincent Auriol / Ecole Jean de la Fontaine	322 039,27 €	640,00 €	128,00 €	768,00 €
TO 2.3 : Rue Philéas Lebesque	214 403,33 €	640,00 €	128,00 €	768,00 €
TO 2.4 : Rue Blaise Pascal	483 921,82 €	720,00 €	144,00 €	864,00 €
TO 2.5 : Allée de Lorraine	222 014,63 €	800,00 €	160,00 €	960,00 €
TO 2.6 : Rue du Vexin – Place de l'île de France	504 781,10 €	1 520,00 €	304,00 €	1 824,00 €
TO 2.7 : Route de Chantilly	435 303,52 €	1 520,00 €	304,00 €	1 824,00 €
TO 2.8 : Sud Mosquée	675 263,15 €	1 280,00 €	256,00 €	1 536,00 €
TO 2.9 : Parking du Valois	890 940,35 €	1 280,00 €	256,00 €	1 536,00 €
TO 2.10 : Parvis des Equipements	1 195 062,74 €	2 720,00 €	544,00 €	3 264,00 €
Tranche ferme: Démolition du parking Carpeaux	2 708 675,72 €	5 200,00 €	1 040,00 €	6 240,00 €
Total prix forfaitaire		49 800,00 €	9 960,00 €	59 760,00 €